



APPROUVÉ

Centre
de services scolaire
des Découvreurs
Québec

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école des Cœurs-Vaillants,
tenue le mercredi 2 mars 2022, à 19h00, au gymnase de l'école.**

Personnes présentes lors de cette assemblée :

Denis Royer, représentant des parents et président
Martin Boucher, représentant des parents
Emmanuel Bouchard, représentant des parents
Olivia Lafontaine, représentante des parents et vice-présidente
Marie-Claude Landry, représentante du personnel enseignant
Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant
Claudie Ouellet, représentante du personnel professionnel
Serge Dufour, représentant du service de garde
Marina Velosa Simoes, représentante du personnel de soutien
Louise Roberge-Lemieux, directrice
Julia Béland-Godin, directrice adjointe
Noémie Côté, secrétaire
Mathieu Bujold, parent substitut

Personnes absentes lors de cette assemblée :

Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents

Bloc ouverture

1. Ouverture de la séance

Monsieur Denis Royer souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 19h08.

2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Denis Royer nous informe qu'il y a quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-47

IL EST PROPOSÉ par Madame Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

BLOC OUVERTURE

1. *Ouverture de la séance*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et du 16 février 2022*
5. *Suivi aux procès-verbaux des séances du 9 et du 16 février 2022*
6. *Période de questions du public*
7. *Invités spéciaux (s'il y a lieu)*

BLOC DÉCISION ET CONSULTATION

8. *Données sur la clientèle de l'école*
9. *Grille-matières 2022-2023*

BLOC INFORMATION

10. *Rapport du président*
11. *Rapport de la directrice*
12. *Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents*
13. *Questions des membres*
14. *Échanges sur les modalités de la tenue des séances*
15. *Date et heure de la prochaine séance régulière : 20 avril*
16. *Levée de la séance*

4. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 février et du 16 février 2022

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-48

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Emmanuel Bouchard et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 février 2022.

Le procès-verbal du 9 février 2022 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-49

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Boucher et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

Le procès-verbal du 16 février 2022 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

5. Suivi aux procès-verbaux des séances du 9 février et du 16 février 2022

Rencontre du 9 février :

- **Journée Porte ton pyj** : cette journée a eu lieu le 24 février et ce fût un grand succès. Il y a eu une belle participation. Les élèves et les membres du personnel étaient en pyjama pour la cause. Tous ont été impressionnés par la générosité des dons. Le décompte n'a pas encore été fait à ce jour.
- **Photo scolaire** : La direction confirme que ce sera la compagnie Photo Dynamique qui aura la charge de la photographie scolaire pour l'an prochain. Les dates ont été ciblées pour les photos.
- **Conférence aux parents** : Lors des dernières rencontres, le Conseil a été questionné concernant des sujets d'intérêt pour une conférence pour les parents. Le sujet retenu est la gestion des écrans avec les enfants. La direction est en train d'effectuer des démarches pour identifier un conférencier.

Madame Olivia Lafontaine se questionne sur le projet de sécurité routière et la rencontre prévue avec l'ingénieur de la ville de Québec. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que cette rencontre serait faite lors du conseil d'arrondissement et que les membres, le personnel et les résidents pourront y assister étant donné que le projet vise l'aménagement d'un corridor scolaire. À ce jour, la date pour la rencontre serait fixée au 9 mars 2022.

Rencontre du 16 février :

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que le but de cette séance était de présenter les résultats de la consultation. Il n'y a donc pas vraiment de suivis, mais Madame Louise Roberge-Lemieux souhaite partager son vécu sur le déroulement de cette séance extraordinaire.

Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que les rencontres extraordinaires sont des rencontres de travail pour les membres. Le public pouvait toutefois assister à la rencontre, mais certains malaises ont été ressentis par les membres du Conseil, car des représentants du public écrivaient des commentaires sur le fil de conversation lors des échanges. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que l'équipe-école a trouvé regrettable que certains commentaires puissent suggérer de mauvaises intentions de la part des enseignants et cela a

heurté certains membres de l'école. Elle souligne qu'elle souhaite et a comme attente que tous soient en mesure de peser leurs mots dans les futurs échanges afin de préserver la belle collaboration au sein des membres et de la communauté.

Madame Olivia Lafontaine mentionne qu'elle est parfaitement en accord avec l'intervention de Madame Louise Roberge-Lemieux. Elle souligne qu'habituellement, il n'y a pas de conversation durant les séances ordinaires et que cela a pu distraire les membres durant les échanges.

Madame Jacinthe Legault mentionne que le fait de recevoir ce genre de commentaires fragilise le lien de collaboration avec les parents. Elle souligne que toute conversation peut se faire pourvu qu'elles se fassent dans le respect.

Monsieur Emmanuel Bouchard souligne qu'il n'a pas remarqué d'échanges outrageux. Il considère que les échanges étaient adéquats et qu'il s'agissait peut-être de situations isolées. Il souligne qu'il n'est pas prêt à retirer l'outil de clavardage.

Monsieur Mathieu Bujold mentionne qu'il est du même avis que M. Emmanuel Bouchard en ce qui a trait à ne pas supprimer les outils pour la conversation. Il est également en accord avec Mme Olivia Lafontaine comme quoi on ne doit pas verser dans les procès d'intention. Il mentionne qu'il y avait peut-être un symptôme de colère dû au fait que certaines personnes ne se sentent pas entendues et qu'il faut écouter ces commentaires.

Monsieur Denis Royer ne partage pas ces deux avis et à titre de président responsable du bon fonctionnement du Conseil, il invite les membres du Conseil, les substituts et les représentants du public à faire preuve de la plus grande prudence dans leurs propos. Il ajoute qu'il faut être prudent sur les intentions des uns et des autres. Il termine en précisant que Madame Louise Roberge-Lemieux et lui-même sont tributaires des décisions du Conseil et qu'ils travaillent dans le respect du mandat qui leur est confié à la suite des délibérations du Conseil.

6. Période de questions du public

Madame Mylène Renaud, parent, se questionne sur les modalités pour le sondage auprès du personnel. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne que le sondage s'est déroulé de façon numérique. Seulement Madame Julia Béland-Godin et Madame Louise Roberge-Lemieux connaissent les résultats des membres du personnel.

Monsieur Luc Masson, parent, témoigne du vécu de ses enfants et de leur cheminement. Il témoigne de son expérience lors des derniers échanges sur l'anglais intensif et souhaite obtenir des données scientifiques.

Madame Cynthia Beauchemin, parent, précise qu'elle ne remet pas en doute la compétence du personnel enseignant souhaite faire valoir le point de vue des parents. De plus, Madame Cynthia Beauchemin témoigne d'une conversation avec sa fille en 6e année sur son entrée au secondaire pour l'anglais puisqu'elle entrera au Programme d'éducation internationale (PEI) et craint que son niveau de compétence en anglais ne soit pas adéquat. Elle souligne qu'elle

peut permettre à son enfant de vivre des activités supplémentaires en anglais, mais que ce n'est peut-être pas le cas de tous.

Madame Marilou Hayes, parent, dit qu'elle est sensible aux commentaires Teams et souhaite que l'on y retienne un mot : dialogue. Elle souligne qu'elle s'inquiète du rattrapage à faire au secondaire n'ayant pas eu la même chance que d'autres enfants et mentionne que le savoir doit être transmis équitablement pour tous les enfants qui fréquentent les établissements. Elle souligne que la deuxième option n'est pas adéquate au sens qu'il n'y a pas d'intensité ni le même nombre d'heures que l'anglais intensif.

Madame Fano Dady, membre de la communauté, mentionne que les enfants ont des surcharges cognitives et a cherché les points positifs et négatifs de l'anglais intensif. Les résultats qu'elle a obtenus sont que l'anglais intensif était bon, mais que de ne pas le vivre n'était pas un obstacle à l'anglais au secondaire.

Monsieur Jérôme Dolbec, parent, questionne le fait que nous offrons un parcours différent des autres écoles et que cela perpétue l'écart. Il mentionne que nous sommes dans un milieu défavorisé et ce n'est pas tout le monde qui aura la chance d'avoir des cours bonus et que l'on doit penser à l'élève dans cette décision. Il souhaite que ce projet soit rassembleur et non un sujet qui crée de la division.

Madame Véronique Trudeau, parent, témoigne de son expérience sur l'anglais, dont elle n'a pas bénéficié. Elle suggère un groupe de travail pour essayer de trouver le meilleur compromis pour les enfants pour bâtir une grille-matière basée sur des faits scientifiques pour trouver l'idéal pour les élèves.

Madame Caroline Paré, enseignante, souligne que plusieurs enseignants sont présents et non dans un esprit de confrontation. Elle souligne que la grille-matière présentée est basée sur la réussite des élèves et que l'équipe-école croit beaucoup en ce qui est proposé actuellement. Elle souligne qu'après plusieurs formations et colloques, le projet éducatif a été basé sur la littératie et la numératie. Elle demande la collaboration et la confiance envers le jugement professionnel des enseignants.

Madame Anabel Bujold, enseignante, souligne que les enseignants sont présents pour la réussite des élèves. Elle souligne que la rigueur et le dévouement sont des éléments qui sont présents dans les classes. Elle remercie les parents pour leur écoute et leur confiance.

7. Invités spéciaux

Il n'y a pas d'invité spéciaux.

Bloc consultation et décision

8. Données sur la clientèle

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que le Conseil a demandé des données sur la clientèle de l'école et que seuls les résultats de l'école des Cœurs-Vaillants avaient été obtenus. Le Conseil a donc souhaité obtenir un comparatif avec certaines écoles avoisinantes. Madame Louise Roberge-Lemieux a été en mesure, malgré ce moment occupé pour le service de l'organisation scolaire, d'obtenir les résultats de sept écoles avoisinantes ainsi que la moyenne du Centre de services scolaire.

Madame Louise Roberge-Lemieux présente donc le portrait de la clientèle des sept écoles suivantes :

- École Fernand-Seguin
- École d'éducation internationale Filteau
- École du Campanile (accueillant 3 classes spécialisées)
- École des Cœurs-Vaillants
- École Sainte-Geneviève (accueillant 2 classes spécialisées)
- École Saint-Mathieu
- École Notre Dame de Foy (accueillant 8 classes spécialisées)

Madame Louise Roberge-Lemieux présente les données obtenues concernant le nombre d'élèves, le nombre de groupes, le nombre de plans d'intervention et son pourcentage, le nombre d'élèves en francisation et son pourcentage, le nombre de départs, le nombre d'arrivées et le nombre d'affectations temporaires, c'est-à-dire, de nouveaux élèves qui sont relocalisés temporairement dans une autre école. Voici un tableau récapitulatif des données qui ont été présentées lors de la séance du Conseil d'établissement :

Année scolaire 2020-2021

École	Nombre d'élèves au financement	Nombre de groupes	Nombre de PI	% PI	Nombre d'élèves en francisation	% franci	Nombre de départs	% dépai	Nombre d'arrivées	% arrivées	affectation temporaire	% aff. Temp.
Ste-Geneviève (2 classes spécialisées)	319	18	60	18,8%	25	7,8%	8	2,5%	13	4,1%	0	0,0%
Filteau	537	25	64	11,9%	34	6,3%	4	0,7%	8	1,5%	2	0,4%
Campanile (3 classes spécialisées)	310	18	71	22,9%	49	15,8%	6	1,9%	17	5,5%	0	0,0%
Fernand-Seguin	441	20	75	17,0%	23	5,2%	3	0,7%	6	1,4%	0	0,0%
St-Mathieu	363	22	77	21,2%	60	16,5%	11	3,0%	19	5,2%	1	0,3%
Cœurs-Vaillants	482	24	85	17,6%	73	15,1%	11	2,3%	13	2,7%	0	0,0%
Notre-Dame-de-Foy (8 classes spécialisées)	343	25	148	43,1%	62	18,1%	4	1,2%	30	8,7%	0	0,0%

École	Nombre d'élèves au financement	Nombre de groupes	Nombre de PI	% PI	Nombre d'élèves en francisation	% franci	Nombre de départs	% départs	Nombre d'arrivées	% arrivées	affectation temporaire	% aff. Temp.
Cœurs-Vaillants	482	24	85	17,6%	73	15,1%	11	2,3%	13	2,7%	0	0,0%
Moyenne CSS	8307	429	1727	20,8%	439	5,3%	87	1,0%	230	2,8%	27	0,3%

Année scolaire 2021-2022

École	Nombre d'élèves au financement	Nombre de groupes	Nombre de PI	% PI	Nombre d'élèves en francisation	% franci	Nombre de départs	% dépai	Nombre d'arrivées	% arrivées	affectation temporaire	% aff. Temp.
Fernand-Seguin	435	20	59	13,6%	33	7,6%	3	0,7%	5	1,1%	0	0,0%
Filteau	435	25	54	12,4%	36	8,3%	8	1,8%	13	3,0%	2	0,5%
Campanile (3 classes spécialisées)	328	18	76	23,2%	32	9,8%	4	1,2%	7	2,1%	3	0,9%
Cœurs-Vaillants	472	23	77	16,3%	48	10,2%	4	0,8%	23	4,9%	17	3,6%
Ste-Geneviève (2 classes spécialisées)	320	18	56	17,5%	35	10,9%	12	3,8%	24	7,5%	7	2,2%
St-Mathieu	387	21	55	14,2%	54	14,0%	9	2,3%	36	9,3%	2	0,5%
Notre-Dame-de-Foy (8 classes spécialisées)	302	24	120	39,7%	70	23,2%	8	2,6%	45	14,9%	3	1,0%

École	Nombre d'élèves au financement	Nombre de groupes	Nombre de PI	% PI	Nombre d'élèves en francisation	% franci	Nombre de départs	% départs	Nombre d'arrivées	% arrivées	affectation temporaire	% aff. Temp.
Cœurs-Vaillants	472	23	77	16,3%	48	10,2%	4	0,8%	23	4,9%	16	3,4%
CSS	8388	435	1479	17,6%	403	4,8%	99	1,2%	296	3,5%	47	0,6%

Monsieur Denis Royer apporte des précisions sur l'opération de la grille-matières. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'il y a eu beaucoup d'échanges avec les membres de l'équipe-école avant l'élaboration. De plus, elle ajoute que les deux membres du Ce, représentantes du corps enseignant, vont expliquer les justifications du choix de la grille-matière. Madame Julia Béland-Godin et Madame Louise Roberge-Lemieux présentent des caractéristiques de l'école. Ces dernières touchent le projet éducatif de l'école, la diversité des élèves, les ateliers d'écriture vécus en classe, la performance de l'école au niveau académique, le sentiment d'appartenance entre les élèves et les enseignants, la collaboration école-famille et l'engagement des parents, la stabilité de l'équipe-école, l'aspect novateur et dynamique pour la mise en place de projets et la bienveillance.

Madame Louise Roberge-Lemieux présente donc la grille-matière qui est proposée par l'équipe-école pour l'année scolaire 2022-2023 :

Préscolaire :

- 46 heures prévues pour les 5 compétences (domaine moteur, domaine affectif, domaine social, domaine langagier et domaine cognitif)
- 1 heure dispensée par un autre enseignant que le titulaire. Il s'agit d'une mesure du gouvernement qui nous offre cela. Les élèves peuvent y vivre une période, par exemple, d'éducation physique ou de musique.

Primaire :

- Statu quo : Formule d'anglais enrichi (4 heures d'anglais par cycle en 5^e et 6^e année)

Madame Marie-Claude Landry souligne que l'enseignement est un travail d'équipe et que l'enfant y est au cœur. Les parents travaillent en collaboration avec le personnel, le service de garde et les professionnels. De plus, elle ajoute que l'anglais intensif est un sujet qui est là depuis longtemps et mentionne que son seul regret est que la consultation se soit moins bien déroulée. Elle souligne qu'elle s'est sentie blessée et menacée lors de la consultation.

Madame Jacinthe Legault dit que l'équipe-école est une équipe reconnue dans le centre de services scolaire, car il s'agit d'une équipe d'enseignants impliqués. Elle mentionne les différents projets et approches utilisées à l'école des Cœurs-Vaillants. De plus, Madame Jacinthe Legault présente les travaux d'écriture des élèves de cette année et les travaux en anglais intensif de son fils. Elle présente quelques données concernant le portrait des élèves de 6^e année à la suite des informations obtenues au mois d'octobre. Finalement, Madame Jacinthe Legault témoigne de son expérience avec l'anglais intensif.

Monsieur Mathieu Bujold pense que n'importe quel parent de bonne foi est déjà convaincu que chaque enseignant veut ce qu'il y a de mieux pour l'élève. Il mentionne également que chaque parent se donne corps et âme pour leurs enfants et il se questionne sur la proposition amenée comme quoi l'anglais intensif soit un frein pour l'école des Cœurs-Vaillants et, qu'encore à ce jour, aucune étude concrète et chiffrée n'a été amenée par les détracteurs de l'AI. Il termine en rappelant qu'au CE de décembre, il a entendu un membre de l'équipe-école qu'un message émis des parents avait été capté: ils craignent que le niveau d'anglais de leurs

enfants soit insuffisant à l'arrivée de leurs enfants au secondaire. Une option mitoyenne a été proposée par l'école mais a été rejetée à la fois par les enseignants et les parents. Finalement, on propose le statu quo, ce qu'il trouve décevant. De plus, il précise que la question n'est pas posée pour défier l'équipe-école. Il craint que plusieurs parents ne soient pas écoutés.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-50

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Boucher et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de voter par rapport à la proposition de grille-matières pour l'année scolaire 2022-2023 pour le préscolaire et le primaire.

À l'issue du vote secret effectué, la grille-matières proposée par la direction de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 est donc approuvée à la majorité par le Conseil d'établissement, soit 9 votes en faveur et 1 vote en défaveur.

Bloc information

10. Rapport du président

Aucune communication n'a été reçue.

11. Rapport de la directrice

Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que le groupe des enfants K a eu la chance d'avoir la visite d'une athlète à l'école et qu'il s'agissait d'une rencontre fort intéressante.

Madame Louise Roberge-Lemieux souhaite aussi souligner le travail remarquable de Madame Julia Béland-Godin, Monsieur Serge Dufour et Madame Ariane Deschênes pour les activités parascolaires.

Madame Julia Béland-Godin présente les activités parascolaires qui débiteront après la relâche. Monsieur Serge Dufour mentionne que le taux de participation est élevé et que plusieurs activités auront lieu.

Madame Jacinthe Legault mentionne que les Olympiades auront lieu vendredi le 4 mars prochain. Les élèves seront donc invités à participer à des jeux à l'extérieur en rotation pour la matinée. L'après-midi aura lieu à l'extérieur et une remise de médailles sera effectuée en fin de journée.

Madame Marie-Claude Landry mentionne que le vendredi 4 mars aura aussi lieu la célébration du jour 100 à la maternelle. Les enseignantes et leurs élèves prévoient faire une parade pour souligner ce grand jour.

12. Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents

Monsieur Denis Royer souligne que la rencontre avait lieu en même temps que la séance du Conseil d'établissement du 9 février dernier.

Monsieur Denis Royer mentionne que le Comité de parents a abordé la mise en place d'une nouvelle orientation de la LIP (Loi sur l'instruction publique) pour le protecteur de l'élève

national et aussi régional. De plus, il rappelle le rôle du représentant au Comité de parents ainsi que la mission de ce dernier.

Monsieur Denis Royer rappelle aux membres du Conseil d'établissement que le plan de lutte contre la violence et de l'intimidation devra être approuvé par les membres. Ce travail sera donc à faire dans les prochaines années. De plus, il ajoute qu'il serait intéressant de l'élargir à d'autres préoccupations.

Monsieur Denis Royer mentionne que les prochaines rencontres du Comité de parents auront lieu en mars et en avril.

13. Questions des membres

Madame Olivia Lafontaine se questionne s'il était possible de faire des pressions auprès du Centre de services scolaire afin d'offrir la possibilité aux enfants de participer au programme d'anglais intensif ou non. Monsieur Mathieu Bujold va dans la même direction que Madame Olivia Lafontaine.

Étant donné la levée des mesures sanitaires, Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne si les activités telles que le souper spaghetti pourraient avoir lieu et souligne être ouvert à s'impliquer. Mme Olivia Lafontaine souligne aussi qu'il serait intéressant de revoir le Salon du livre. Madame Louise Roberge-Lemieux mentionne qu'elle en parlera à l'équipe-école et qu'il sera possible d'en reparler le 20 avril prochain lors de la séance du Conseil. Madame Julia Béland-Godin souligne aussi que Primaire en spectacle est en préparation.

14. Échanges sur les modalités de la tenue des séances

Monsieur Denis Royer souligne qu'il s'agissait d'un point qui devait être abordé par un membre absent de la séance. Il suggère donc d'attendre que le membre soit présent pour le faire. Le point serait donc reporté à la séance du mois d'avril. Le Conseil approuve donc le report de ce point à la prochaine rencontre.

15. Date et heure de la prochaine séance régulière : 20 avril

La prochaine séance ordinaire du Conseil d'établissement aura lieu le 20 avril 2022.

16. Levée de la séance

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-22/21-51

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Landry et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever l'assemblée à 20h44.

Denis Royer
Président

Louise Roberge-Lemieux
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
CE-22/21-47	2021-03-02	Adoption de l'ordre du jour
CE-22/21-48	2021-03-02	Adoption du procès-verbal du 9 février
CE-22/21-49	2021-03-02	Adoption du procès-verbal du 16 février
CE-22/21-50	2021-03-02	Adoption du vote sur la grille-matières
CE-22/21-51	2021-03-02	Adoption de la levée de la séance

